



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2022_0082

Effectifs communaux des emplois permanents et des emplois non permanents

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le quatre octobre deux mille vingt-deux à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, M. ANTONIO, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANÇON, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

Mme SAVARY, a donné procuration à Mme DORISON
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
Mme LALLEMENT, a donné procuration à M. TARDIEU
Mme NICODEME-SARADJIAN, a donné procuration à Mme PRADET
Mme SCHWEITZER, a donné procuration à Mme CHAYE-MAUVARIN
M. BARBIER, a donné procuration à Mme COUTEAUX
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. DENUIT

Arrivés en cours de séance :

Entre l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2022 et le vote de la délibération n°DEL01_2022_0079 : Mme COSTE (à 18h16), Mme NICODEME-SARADJIAN (à 18h28), M. BARBIER (à 18h32) et Mme LALLEMENT (à 18h50)
Mme SAVARY, 19h10, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2022_0080
Mme SCHWEITZER, 19h29, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2022_0084

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 17 octobre 2022

Objet : Effectifs communaux des emplois permanents et des emplois non permanents

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique - Livre III - Titre I^{er} - Chapitre III portant sur les dispositions propres à la fonction publique territoriale, les emplois des collectivités territoriales sont fixés par leur organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents et non permanents, en particulier dans les cas suivants :

- création de nouveaux postes pour répondre aux besoins des services ;
- nomination d'agents inscrits sur liste d'aptitude après réussite à un concours ou à un examen ;
- avancement d'agents au grade supérieur ou à un grade de cadre d'emplois supérieur au titre de la promotion interne ;
- recrutement d'agents par voie de mutation ou de détachement ;
- application de nouvelles réglementations relatives au statut de la fonction publique territoriale ;
- pour les emplois **non** permanents : accroissement temporaire d'activité, activité saisonnière.

Ainsi, depuis l'adoption des tableaux des effectifs de la Ville en séance du Conseil municipal du 21 juin 2022 (délibération n°DEL01_2022_0048 – R.D. du 27 juin 2022), les besoins des services, les mouvements intervenus ou à intervenir et les changements de statut au sein de la fonction publique territoriale impliquent les modifications figurant aux tableaux des mouvements ci-après.

Les effectifs communaux des emplois permanents, après mouvements, comprendront 396 postes, dont 229 postes pourvus par des agents titulaires, 98 postes pourvus par des agents contractuels (dont 62 contrats selon l'article L 332-8-2°, 9 contrats selon l'article L.332-10 et 1 contrat selon l'article L.332-14) et 69 postes vacants.

Les effectifs communaux des emplois non permanents comprendront 115 postes et seront pourvus par des agents contractuels.

VILLE - Mouvements sur emplois permanents					
Filière	Grade	Catégorie	Création de poste	Suppression de poste	Motif
Administrative	Attaché hors classe	A		1	Poste vacant
	Attaché	A		2	Avancement de grade, mutation
	Rédacteur	B		1	Avancement de grade
	Adjoint administratif pal 1 ^{ère} classe	C		1	Concours
	Adjoint administratif	C		3	Changement de contrat
Technique	Technicien pal de 2 ^{ème} classe	B		1	Poste vacant
	Technicien	B		1	Poste vacant

	Adjoint technique pal 1 ^{ère} classe	C		14	Promotion interne et poste vacant
	Adjoint technique	C		9	Changements de contrats
Médico- sociale	Psychologue Hors classe	A		1	Démission
	Psychomotricienne cl supérieure	A		1	Avancement de grade
	Educatrice de Jeunes Enfants de cl exceptionnelle	A		1	Démission
	Educatrice de Jeunes Enfants	A	2		Recrutements
	Auxiliaire de puériculture	B		3	Avancement de grade, démission et poste vacant
	Aide-soignante cl normale	B		1	Avancement de grade
	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	C		3	Promotion interne
	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	C		1	Démission
	Agent social principal 2 ^{ème} classe	C		2	Postes vacants
Agent social	C		4	Avancements de grades et démission	
Animation	Educateur APS pal 2 ^{ème} classe	B		1	Poste vacant
	Adjoint d'animation	C		15	7 Avancements de grades et 8 changements de contrats
Culturelle	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	C		1	Avancement de grade
	Adjoint du patrimoine	C		1	Changement de contrat
Sécurité	Gardien-Brigadier	C		2	Avancement de grades et reclassement suite titularisation
Totaux			2	70	

Comme il est également énoncé par l'article L.313-1 susvisé, ces emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels territoriaux, régis par ce même Code général de la fonction publique - Livre III - Titre III - Chapitre II - section 1 - sous-section 2 (articles L.332-8 à L.332-14).

Au titre de ces recrutements, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente législation et lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, des agents contractuels territoriaux peuvent être recrutés au titre de l'article L.332-8-2° pour toutes durées dans la limite de trois ans, renouvelable dans la limite maximale de six années.

Les contrats reconduits à l'issue d'une durée de six années de services publics au sein de la collectivité et de la même catégorie, exception faite de la prise en compte d'éventuel(s) contrat(s) dits « de projet » (articles L.332-24 à L.332-26), ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

VILLE - Contrats selon l'article L.332 (anciennement contrats en 3-3)					
Filière	Grade	Catégorie	Création de poste	Suppression de poste	Motif
Contrats selon l'article L.332-8-2° (CDD d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite maximale de 6 années)					
Administrative	Attaché	A	1		Changement de contrat
	Rédacteur	B	1		Changement de contrat
Technique	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B		1	Poste vacant
	Technicien	B		1	Poste vacant
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1		Changement de contrat
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	4		Changements de contrats
Médico-sociale	Psychologue classe normale à temps non-complet	A		1	Poste vacant
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	2		Changements de contrats
Contrats selon l'article L.332-10 (CDI)					
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1		Changement de contrat
Totaux			10	3	

Le Code général de la fonction publique en son Livre III - Titre III - Chapitre II - section 2 sous-section 1 (article L.332-23) autorise également le recrutement d'agents contractuels territoriaux sur des emplois non-permanents, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité :

VILLE - Mouvements des emplois non permanents					
Filière	Grade	Catégorie	Création de poste	Suppression de poste	Motif
Culturelle	Conférenciers	A/B	7		Conférences Forum des Savoirs
	Musiciens	B	10		Cérémonies, animations culturelles
	Modèle	C	2		Activités de l'atelier de gravure
Divers	Agents en renfort ponctuel	B/C	10		Accroissement d'activité
	Saisonniers	C	5		Activité saisonnnière
	Agents de cérémonie	C	10		Cérémonies diverses
Animation	Animateurs périscolaires	C	65		Accroissement d'activité selon les séquences d'accueils périscolaires et accueils de loisirs
Administrative	Directeur	A		1	Suppression de poste
	Assistants administratifs	C	2		Aide à l'organisation d'animations culturelles
	Adjoint administratifs communication	C	4		Besoin ponctuel lié à l'activité du service Communication (distribution de supports de communication)
Totaux			115	1	

Le comité technique a été consulté pour avis le 23 septembre 2022 sur l'ensemble de ces mouvements.

Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'Administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 27 septembre 2022.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

APPROUVE les mouvements sur les effectifs indiqués ci-dessus.



7/1
Signé électroniquement par :
Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 12/10/2022
Qualité : Mr LE MAIRE
(Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER
Date de signature : 14/10/2022
Qualité : (L) 12ème Maire Adjointe (Julie FOURNIER)

Julie FOURNIER
12ème maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX - OCTOBRE 2022

EFFECTIFS	catégories	Postes ouverts		Dont vacants juin 2022	Postes ouverts octobre 2022		Pourvus par Titulaires	Pourvus par Contractuels	Vacants	Mouvements
		juin 2022	octobre 2022		juin 2022	octobre 2022				
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Directeur général	A fonctionnel	1	1	0	1	1	1	0	0	
Directeur général adjoint	A fonctionnel	2	2	0	2	2	2	0	0	
Collaborateur de Cabinet		2	2	0	2	2	2	0	0	1 suppression de poste (poste vacant)
Attaché hors classe	A	1	0	1	0	0	0	0	0	
Attaché principal	A	3	3	1	3	3	3	0	0	1 création de poste (contrat selon l'article L 332-8-2) et 2 suppressions de postes (avancement de grade, mutation)
Attaché	A	14	13	3	13	5	5	5	3	
Directeur	A	1	1	1	1	1	1	0	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	2	0	2	1	1	1	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3	3	1	3	2	2	1	0	
Rédacteur	B	12	12	2	12	5	5	5	2	1 création de poste (contrat selon l'article L 332-8-2) et 1 suppression de poste (avancement de grade)
Adjoint Administratif Principal 1° cl	C	19	18	7	18	10	10	2	5	1 suppression de poste suite nomination concours - 6 postes vacants en attente de nomination au 01/12/2022 (avancements de grades)
Adjoint Administratif Principal 2° cl	C	23	23	7	23	11	11	8	4	6 postes seront supprimés au 01/12/2022 (suite avancements de grades)
Adjoint Administratif	C	11	8	1	8	5	2	2	1	3 suppressions de postes (changements de contrats)
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		94	88	24	88	48	24	24	16	
FILIERE TECHNIQUE										
Directeur des Services Techniques	A	1	1	0	1	1	1	0	0	
Ingénieur principal	A	1	1	0	1	1	1	0	0	
Ingénieur	A	3	3	1	3	0	2	2	1	
Technicien principal de 1° classe	B	2	2	0	2	1	1	0	0	
Technicien principal de 2° classe	B	4	2	2	2	2	0	0	0	2 Suppressions de postes vacants
Technicien	B	2	0	2	0	0	0	0	0	2 Suppressions de postes vacants
Agent de Maîtrise Principal	C	9	9	1	9	8	1	1	0	
Agent de Maîtrise	C	23	23	15	23	23	0	0	0	
Adjoint Technique Principal 1° cl	C	16	17	9	17	7	2	2	8	1 création de poste (contrat selon l'article L 332-8-2) - 7 postes vacants en attente de nominations au 01/12/2022 (avancements de grades)
Adjoint Technique Principal 2° cl	C	50	50	15	50	22	18	18	10	4 créations de postes (contrat selon l'article L 332-8-2) et 14 suppressions de postes (promotion interne et poste vacant) - 7 autres suppressions de postes après nominations au 01/12/2022 (avancements de grades)
Adjoint Technique	C	21	12	0	12	4	7	7	1	9 suppressions de postes (changements de contrats)
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		142	120	45	120	65	31	31	20	
FILIERE MEDICO - SOCIALE										
Médecin territorial	A	1	1	0	1	0	1	1	0	
Psychologue hors classe	A	1	0	1	0	0	0	0	0	1 suppression de poste (démission)
Psychologue classe normale	A	2	1	2	1	1	0	0	0	1 suppression de poste (poste vacant)
Cadre supérieur de santé	A	1	1	0	1	1	0	0	0	
Puériculteur hors classe	A	2	2	0	2	0	0	0	0	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1	0	1	1	0	0	0	
Infirmier en soins généraux classe normale	A	5	3	4	3	1	4	0	2	1 suppression de poste (démission)
Educateur de jeunes enfants cl exceptionnelle	A	5	4	0	4	4	0	0	0	
Educateur de jeunes enfants	A	8	10	2	10	3	5	5	2	2 créations de postes (postes vacants pour recrutements remplacements départs retraite)
Psychomotricien hors classe	A	1	1	1	1	1	0	0	0	1 suppression de poste (avancement de grade)
Psychomotricien de classe supérieure (cadre d'emplois des masseurs-kiné, psychomotricien et orthophoniste)	A	1	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaire Puériculture de classe supérieure	B	11	11	1	11	11	0	0	0	
Auxiliaire Puériculture de classe normale	B	14	11	2	11	3	7	7	1	3 suppressions de postes (avancement de grade, démission et poste vacant)
Aide-soignant de classe supérieure	B	7	7	2	7	6	0	0	1	
Aide-soignant de classe normale	B	6	5	2	5	2	2	2	1	1 suppression de poste (avancement de grade)



EFFECTIFS	catégories	Postes ouverts juin 2022	Dont vacants juin 2022	Postes ouverts octobre 2022	Pourvus par Titulaires	Pourvus par Contractuels	Vacants	Mouvements
Agent spé. des Ecoles Mat. Principal 1° cl	C	4	0	1	1	0	0	3 suppressions de postes (promotion interne)
Agent spé. des Ecoles Mat. Principal 2° cl	C	10	4	9	1	7	1	1 suppression de poste (démission)
Agent social principal de 1° cl	C	10	7	10	4	0	6	6 postes vacants en attente de nominations au 01/12/2022 (avancements de grades)
Agent social principal de 2° cl	C	21	8	19	12	5	2	2 suppressions de postes (postes vacants) et 6 suppressions de postes après le 01/12/2022 (avancements de grades)
Agent social	C	12	1	8	4	2	2	4 suppressions de postes (avancements de grades et démission)
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE		123	37	105	56	29	18	
FILIERE SPORTIVE								
Educateur des APS principal 1° classe	B	4	0	4	4	0	0	
Educateur des APS principal 2° classe	B	3	2	2	1	1	0	1 suppression de poste (poste vacant)
Educateur des APS	B	0	0	1	0	1	0	
TOTAL FILIERE SPORTIVE		7	2	7	5	2	0	
FILIERE ANIMATION								
Animateur principal 1° classe	B	4	0	4	4	0	0	
Animateur principal 2° classe	B	1	0	1	1	0	0	
Animateur	B	10	1	10	10	0	0	
Adjoint d'animation principal 1° cl	C	11	6	11	7	0	4	
Adjoint d'animation principal 2° cl	C	21	9	24	15	6	3	3 créations de postes (1 contrat selon l'article L 332-10 et 2 contrats selon l'article L 332-8-2)
Adjoint d'animation	C	18	0	3	1	1	1	8 suppressions de postes (changements de contrats) et 7 suppressions de postes (avancements de grades)
TOTAL FILIERE ANIMATION		65	16	53	38	7	8	
FILIERE CULTURELLE								
Professeur d'enseignement artistique	A	1	0	1	0	1	0	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	1	0	1	0	
Assistant de conservation principal 2° classe	B	4	2	4	2	0	2	
Assistant de conservation	B	6	2	6	2	2	2	
Adjoint patrimoine principal 1° cl	C	2	1	2	2	0	0	
Adjoint patrimoine principal 2° cl	C	3	1	2	1	1	0	1 suppression de poste (avancement de grade)
Adjoint patrimoine	C	1	0	0	0	0	0	1 suppression de poste (changement de contrat)
TOTAL FILIERE CULTURELLE		18	6	16	7	5	4	
FILIERE SECURITE								
Chef de services de police municipale	B	1	1	1	1	0	0	
Brigadier-Chef principal	C	2	1	2	2	0	0	
Gardien - Brigadier de police municipale	C	6	4	4	1	0	3	2 suppressions de postes (avancement de grade et reclassement)
TOTAL FILIERE SECURITE		9	6	7	4	0	3	
TOTAL EFFECTIF		457	136	396	229	98	69	

EMPLOIS	catégorie	Postes ouverts juin 2022	Postes ouverts octobre 2022	Motif
Directeur	A	1	0	1 suppression de poste pour Accroissement d'activité temporaire à la Direction Générale des Services
Contrat de projet : emploi spécifique révisé par l'article L 332-24 du code général de la fonction publique	A	0	1	1 création de poste pour recrutement
Conférenciers	A/B	7	7	Conférences Forum des Savoirs
Musiciens	B	10	10	Cérémonies, animations culturelles
Agents en renfort ponctuel	B/C	10	10	Accroissement d'activité
Animateurs périscolaires	C	65	65	Accroissement d'activité selon les séquences d'accueils périscolaires et accueils de loisirs
Agents de cérémonie	C	10	10	Cérémonies diverses
Modèle	C	2	2	Activités de l'atelier de gravure
Assistants administratifs	C	2	2	Aide à l'organisation d'animations culturelles
Saisonniers	C	5	5	Activité saisonnière
Adjoint administratifs communication	C	4	4	Besoin ponctuel lié à l'activité du service Communication (distribution de supports de communication)
Total des emplois non permanents		116	116	